

Chèques-repas

Écochèques

Dossier spécial

Sors tes chèques en ferme !

Chèques repas en ferme : pourquoi pas vous ?

Caroline Decoster

C'est indéniable : les circuits courts ont la cote ! Nombreuses sont les initiatives qui fleurissent en Région wallonne pour développer et promouvoir ce type de commercialisation, nombreux sont les discours politiques qui les prônent. Evidemment, nos agriculteurs wallons sont favorables à ces initiatives diverses et variées. Depuis deux ans, la FWA va un pas plus loin, en agissant concrètement sur deux outils existants : les éco chèques et les chèques repas. Fin de ce mois de juin, la campagne d'information auprès des agriculteurs reprend. Vous avez un point de vente à la ferme ? Alors informez-vous sur ces outils grâce à la FWA et ses partenaires !

Pour l'accepter, besoin de s'affilier

Si vous souhaitez accepter les chèques-repas dans votre point de vente, vous devez souscrire un contrat auprès de chaque société émettrice (Edenred, Monizze et Sodexo). Ces démarches multiples sont simplifiées grâce à la FWA. En effet, en vous rendant sur www.sorstescheques.be nous vous proposons, en un seul clic, d'envoyer une demande d'offre aux trois émetteurs.

Ensuite, les trois émetteurs reviendront vers vous de manière individuelle pour vous proposer une offre avec par la suite la signature d'un contrat reprenant les tarifs préférentiels destinés aux membres FWA. En précisant, lors de l'affiliation, votre numéro de membre FWA, vous pourrez bénéficier des tarifs préférentiels négociés dans le cadre de la campagne « Sors tes chèques en ferme ».

Une fois les contrats signés avec les sociétés émettrices, l'activation de votre terminal de paiement électronique pour l'acceptation des chèques se fera à distance, dans les 10 jours, sans l'intervention d'un technicien.

Leur place dans le paysage belge

Le chèque-repas permet aux employeurs de participer aux frais de repas de leurs collaborateurs. Il peut être utilisé pour payer des repas ou des aliments prêts à la consommation. L'octroi de chèques-repas est prévu dans une convention collective ou individuelle. Environ 119.000 entreprises belges octroient des chèques-repas à leurs collaborateurs.

Aujourd'hui, plus de 2 millions de travailleurs bénéficient de chèques-repas en Belgique. Au total, 2,58 milliards d'euros ont été émis sous forme de chèques-repas en 2020. Ils peuvent être dépensés auprès de 26.000 commerçants.

Les chèques-repas représentent un pouvoir d'achat supplémentaire pour les travailleurs qui ne peut être dépensé qu'en Belgique. Le chèque-repas est un avantage social non-imposable dans le chef du travailleur. Depuis le 1er février 2016, 2 € de l'intervention patronale dans le titre-repas est déductible comme frais professionnel.

Une visibilité directe de votre point de vente auprès de 2 millions de belges : ça vous dit ? Alors affiliiez-vous avant le mois d'août !

Combien ça coûte ?

Dans le cadre du projet « Sors tes chèques à la ferme », les partenaires offrent les frais d'installation (pouvant aller jusqu'à 125€ dans certains cas) et les frais fixes d'abonnement mensuel (pouvant aller jusqu'à 6,10€ par mois).

Les seuls frais restants sont donc des frais appliqués à la transaction. À

chaque paiement avec une carte chèque repas, un pourcentage fixe est prélevé automatiquement du montant, et reversé à la société à laquelle est affilié le client. Les pourcentages de prélèvement sont les suivants :

	Chèques-repas
Edenred	1.5% (min 0.01€)
Monizze	1% (min 0.03€ et max 0.20€)
Sodexo	1.5% (min 0.10€)

Tarifs proposés par émetteur

Pas de transactions, pas de frais

Les prélèvements se font à la transaction. C'est pourquoi les tarifs ne sont pas cumulatifs ! Un petit exemple : si le client paye avec un chèque-repas Sodexo, il sera appliqué le tarif Sodexo (1,5%). Si le client paye par

Bancontact, ce sera le prélèvement prévu pour la transaction Bancontact qui sera appliqué.

Terminal de paiement électronique

Vous l'avez compris, pour accepter les chèques repas dans votre point de vente, vous avez besoin d'un terminal de paiement électronique. Vous n'en disposez pas encore ? Il est temps de vous y intéresser étant donné qu'à partir de 2020, tout commerce devra proposer

qui vous convient le mieux à vous, agriculteur. Mais comme vous le savez, chaque point de vente à la ferme est différent. C'est pourquoi nous n'avons pu dégager une seule formule unique, qui conviendrait à tout le monde, mais plusieurs. C'est à vous de choisir celle qui vous correspond le mieux.

Les offres détaillées proposées dans le cadre de ce projet seront présentées lors des visio-conférences organisées les 29 juin et 5 juillet. Elles se trouvent également sur www.sorstescheques.be.

Une visibilité supplémentaire

Les différentes sociétés émettrices de chèques repas identifient dans leurs canaux de communication respectifs (en particulier à travers leurs moteurs de recherche respectifs) les points de vente où les utilisateurs peuvent dépenser leurs chèques. A partir de septembre, une communication massive débute dans les différents canaux de communication des émetteurs, pour mettre en avant de manière spécifique les points de vente à la ferme qui acceptent ces chèques. Ceci sera accompagné d'une communication vers les médias, mettant ainsi en avant les magasins à la ferme déjà affiliés.

Des questions ?

Venez vous informer lors de nos conférences digitales les 29 juin et 5 juillet à 20h. Pour obtenir le lien de connexion, contactez Mathilde Guillaume par email (mathilde.guillaume@fwa.be) ou par téléphone au 081/627.410.

Pour toute question sur le projet et l'affiliation en elle-même, n'hésitez pas à contacter Caroline Decoster au 081/627.462 ou par email caroline.decoster@fwa.be.

Le titre-repas, une garantie pour le pouvoir d'achat des Belges



TOUJOURS L'AVANTAGE EXTRA-LÉGAL PRÉFÉRÉ DU TRAVAILLEUR BELGE

1 BÉNÉFICIAIRE BELGE SUR 2 ATTEND SES CHÈQUES REPAS POUR PAIER SES COURSES ALIMENTAIRES

8/10 BÉNÉFICIAIRES UTILISENT LEUR TITRE-REPAS DANS LE MOIS

LE TITRE-REPAS, INDISPENSABLE POUR LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION



33% DES BÉNÉFICIAIRES CONTRAINTS DE RÉDUIRE LEURS DÉPENSES ALIMENTAIRES (POUR LE TRAVAILLEUR)

1 BÉNÉFICIAIRE SUR 5

COUVRE SES BESOINS ALIMENTAIRES GRÂCE AU TITRE-REPAS

84% DES BÉNÉFICIAIRES BELGES SE DISENT SATISFAITS



40% DES BÉNÉFICIAIRES APPRÉHENDENT QUE LE MONTANT REÇU EN TITRE-REPAS EST SUPÉRIEUR À LEUR BUDGET ALIMENTAIRE ET INDISPENSABLE À LEUR ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

LE BUDGET ALIMENTAIRE DES BÉNÉFICIAIRES DES TITRES-REPAS EST PRÈS DE 10% À CELUI DES NON-BÉNÉFICIAIRES

UN APPORT NON-NÉGLIGEABLE POUR NOS COMMERCES



80% DES COMMERÇANTS SONT SATISFAITS DU TITRE-REPAS

POUR 1 SUR 3 LE TITRE-REPAS REPRÉSENTE PLUS DE 10% DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES

POUR 1€ → 1,80€

EN TITRE-REPAS OCTROYÉ PAR UN EMPLOYEUR

EST DÉPENSÉ DANS L'ÉCONOMIE LOCALE



2.125.000 travailleurs bénéficiaires



26.000 commerçants



119.000 entreprises

viabelgium.be

Chèque

Une initiative du secteur des chèques-repas

edenred monizze sodexo

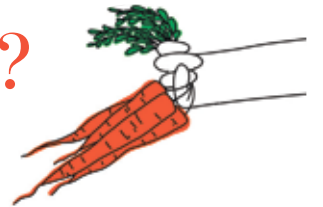
un paiement digital à leur client.

En cherchant un terminal de paiement bancaire, on se rend vite compte que c'est plus complexe qu'il n'y paraît. Entre le fournisseur du terminal qui vous propose différents modèles de terminaux, avec des formules d'achats ou de location, et l'encaisseur, qui s'occupe des transactions (et des prélèvements qui y sont liés), ce n'est pas simple.

Dans le cadre de ce projet, la FWA a rencontré plusieurs sociétés pour trouver la formule



Accepter les écochèques : pourquoi pas vous ?



La liste des produits pouvant être achetés avec des écochèques est restreinte. Dans le domaine alimentaire, seuls les produits certifiés bio sont inclus dans cette liste à ce jour. L'ensemble des points de vente à la ferme proposant des produits bio peuvent donc déjà accepter ce moyen de paiement s'ils sont affiliés. Comment s'affilier ? Et qu'en est-il de l'évolution de cette liste de produits acceptés ? Faisons le point sur ce dossier.

Les chèques en ferme : tout le monde y gagne !



Benoît Renkens est agriculteur à Blegny, en province de Liège. Avec son frère, il a repris il y a quelques années déjà l'exploitation porcine que ses parents avaient fondée en 1971. En pleine crise du secteur porcin, il y a 7 ans, pour

renforcer leur exploitation et en assurer la viabilité, les deux frères ont créé un magasin à la ferme. Dès qu'on leur a proposé en 2019 d'accepter les chèques-repas, Benoît et son frère ont embrayé dans le système, et en sont très satisfaits !

Pleinchamp : Benoît, comment avez-vous entendu parler de ce projet de chèques-repas utilisables en petite surface ?

Benoît Renkens : Lors d'une réunion de la FWA dans le cadre de la campagne de lancement de « Sors tes chèques », on nous a proposé d'accepter les chèques-repas dans notre magasin à la ferme. C'était une nouveauté pour nous : on voyait les chèques-repas comme quelque chose qu'on utilise uniquement dans l'horeca ou dans la grande distribution. C'est Caroline Decoster qui nous a expliqué comment ça fonctionne, quel budget est consacré aux chèques-repas, et bien sûr on a tout de suite vu l'intérêt de pouvoir aussi les accepter dans notre magasin à la ferme.

PC : Est-ce que ce nouveau mode de paiement a été lourd à installer ?

BR : Pas du tout ! Nous avions déjà un système de paiement par bancontact, et donc nous avons accepté tout de suite d'étendre aux chèques repas. Du coup, il y avait peu de frais et de démarches à réaliser, car nous étions déjà équipés d'un terminal. La FWA a fait du bon travail de négociation et de facilitation, et la collaboration avec les sociétés émettrices se passe très bien. Du coup, les démarches sont vraiment facilitées pour installer le système !

PC : Quel est le bilan de cette opération pour vous, et pour vos clients ?

BR : Beaucoup de consommateurs nous posaient la question : « Est-ce que vous acceptez les chèques-repas ou les éco chèques ? ». Donc dès le départ, on a aussi été

enthousiastes parce que ça répondait vraiment à une demande fréquente de notre clientèle. De notre côté, on est heureux de satisfaire les clients, et ça renforce notre chiffre d'affaires. Bref, c'est positif pour tout le monde ! Après tout, il y a un potentiel commercial qui est là, c'est bien qu'il revienne vers nos petites surfaces de vente dans nos fermes plutôt que toujours vers le supermarché.

Vous acceptez déjà les chèques repas et/ou écochèques en ferme et vous souhaitez bénéficier de la campagne de promotion massive vers les utilisateurs ? Envoyez vos coordonnées à l'adresse email suivante : caroline.decoaster@fwa.be

sur www.sorstescheques.be pour obtenir le lien qui vous permet, en un clic, d'envoyer votre demande d'affiliation aux trois émetteurs.

Ensuite, les trois émetteurs reviendront vers vous de manière individuelle pour vous proposer la signature d'un contrat reprenant les tarifs préférentiels destinés aux membres FWA. En précisant, lors de l'affiliation, votre numéro de membre FWA, vous pourrez bénéficier des tarifs préférentiels négociés dans le cadre de la campagne « Sors tes chèques en ferme ».

Une fois les contrats signés avec les sociétés émettrices, l'activation de votre terminal de paiement électronique pour l'acceptation des chèques se fera à distance, dans les 10 jours, sans l'intervention d'un technicien.

Quels tarifs ?

Dans le cadre du projet « Sors tes chèques à la ferme », les partenaires offrent les frais d'installation.

Les seuls frais restants sont donc des frais appliqués à la transaction. À chaque paiement avec une carte écochèque, un pourcentage fixe est prélevé automatiquement du montant, et reversé à la société à laquelle est affilié le client. Les pourcentages de prélèvement sont les suivants :

	Ecochèques
Edenred	2.55%
Monizze	2%
Sodexo	2.5%

Tarifs proposés par émetteur

Pas de transactions, pas de frais

Les prélèvements se font à la transaction. C'est pourquoi les tarifs ne sont pas cumulatifs ! Un petit exemple : si le client paye avec un écochèque émis par la société Monizze, il sera appliqué le tarif Monizze (2%). Si le client paye par Bancontact, ce sera le prélèvement prévu pour la transaction Bancontact qui sera appliqué.

Une liste bientôt revue

Tel que le prévoit la convention collective de travail - qui définit ce qui peut, ou non, être acheté avec des écochèques -, un des objectifs des écochèques est de « permettre de (ré) orienter le comportement d'achat des travailleurs vers des produits et services qui présentent une valeur ajoutée sur le plan écologique et de pérenniser ce comportement d'achat ».

Sur cette base, qui nous contredira quand nous estimons que la vente directe à la ferme répond pleinement à cet objectif ? Car oui, les circuits courts de proximité ont un impact positif sur l'environnement. Or, aujourd'hui, seuls les points de vente à la ferme proposant des produits bio peuvent les accepter.

Depuis deux ans maintenant, la FWA travaille avec le Boerenbond pour faire évoluer cette situation, et militer auprès du CNT pour leur exposer notre demande d'élargir la liste des écochèques à l'ensemble des points de vente directs à la ferme.

Le Conseil National du Travail a rapidement cerné les enjeux et adhéré à notre demande. Toutefois, le dernier frein était le manque de label « en direct de la ferme ». En effet, pour définir ce qui peut ou non être acceptés avec des écochèques, le CNT a pour habitude de se reposer sur un label. C'est pourquoi le travail

L'éco-chèque

L'éco-chèque a été créé en 2008 à l'initiative des partenaires sociaux. L'éco-chèque constitue un pouvoir d'achat concret pour 2 millions de salariés, valable deux ans, pour des achats au quotidien et des investissements durables.

En 2020, plus de 318 millions d'euros d'éco-chèques ont été émis. Plus de 106.000 entreprises les octroient à leurs travailleurs. Le réseau de commerçants affiliés compte 11.000 points de vente.

Régulièrement, la liste des produits pouvant être achetés avec des éco-chèques est revue par le CNT (Conseil National du Travail). Cette liste comprend tous les produits certifiés bio. En conséquence, les produits vendus dans votre magasin à la ferme portant le label bio peuvent être achetés avec ces écochèques.

Teaser : en septembre 2021, le CNT va adapter la liste des produits et services éligibles pour l'éco-chèque. Selon nos informations, il y a de grandes chances que le label « en direct de la ferme » soit ajouté à la liste. Ceci permettra à tous les magasins à la ferme de proposer l'éco-chèque comme moyen de paiement pour tous les produits présents dans le point de vente.



Pour des achats durables

L'écochèque permet d'orienter le comportement des consommateurs vers des produits et services écologiques qui participent - directement ou indirectement - à la préservation de notre planète.

La liste des produits et services couverts par ces chèques est régulièrement étoffée après sa validation officielle au Conseil National du Travail (CNT).

Aujourd'hui, parmi les nombreux domaines présents sur cette liste se trouvent les produits certifiés issus de l'agriculture biologique. C'est pourquoi, si vous avez des produits bio disponibles dans votre magasin, vous pouvez accepter ces écochèques, après vous être affiliés aux trois sociétés émettrices de ces chèques (Edenred, Monizze et Sodexo).

Le principe est très similaire à l'affiliation pour les chèques repas.

Tout d'abord, on vous donne rendez-vous

Des questions?

Venez vous informer lors de nos conférences digitales ces 29 juin et 5 juillet à 20h. Pour obtenir le lien de connexion, contactez Mathilde Guillaume par email (mathilde.guillaume@fwa.be) ou par téléphone au 081/627.410.

Pour toute question sur le projet et l'affiliation en elle-même, n'hésitez pas à contacter Caroline Decoster au 081/627.462 ou par email caroline.decoaster@fwa.be.

Sors tes chèques en ferme !

Chèques-repas
Ecochèques

www.sorstescheques.be
sorstescheques@fwa.be
081 627 462

Bénéficiez de tarifs avantageux pour équiper votre point de vente à la réception des chèques-repas et écochèques de vos clients

Augmentez votre visibilité et le chiffre d'affaire de votre point de vente

Séances d'information à 20h en visio-conférence
29/06
05/07

Inscription obligatoire. Pour obtenir le lien de la réunion, veuillez vous inscrire auprès de Mathilde GUILLAUME : mathilde.guillaume@fwa.be

FWA

Une initiative proposée par la FWA - avec ses partenaires sodexo Monizze Edenred Crelan